



La CFDT et l'UNSA soutenues par la Direction Générale du Travail refusent la négociation Salariale

Secteur Hospitalisation Privée

Depuis le 3 juillet 2024, les deux organisations syndicales (CFDT et UNSA) signataires de l'Avenant 33, réclament son application immédiate et dans l'attente, refusent toute participation dans toutes les instances .

Aujourd'hui, à défaut de financement comme il est prévu dans l'accord, les organisations patronales refusent que l'avenant 33 soit appliqué.

FORCE OUVRIERE se félicite de cette décision qui juge l'avenant 33 comme néfaste pour les salariés en intégrant le SEGUR dans la RMAN qui disparaîtra pour les bas salaires en premier lieu.

En CPPNI du 23 septembre, FORCE OUVRIERE a demandé une ouverture immédiate des négociations salariales. En effet, la branche de l'Hospitalisation Privée applique des rémunérations catastrophiques et inférieures au SMIC pour les 60 premiers coefficients de 176 à 237.

- ✓ ASH : Entrée dans l'établissement = SMIC
- ✓ ASH : 30 années d'ancienneté = SMIC
- ✓ ASDE : Entrée dans l'établissement = SMIC
- ✓ ASDE : 23 années d'ancienneté = SMIC

INACCEPTABLE !!!!

Après réflexion, les organisations patronales ont décidé de proposer une CPPNI extraordinaire pour le 23 octobre avec pour unique ordre du jour « Négociations salariales.

Cependant, en raison de l'absence de ces deux organisations syndicales (CFDT et UNSA), la DGT (Direction Générale du Travail) refuse que les négociations se tiennent.

FORCE OUVRIERE dénonce la décision de la DGT privant ainsi les salariés de la branche d'une éventuelle augmentation générale des salaires.

FORCE OUVRIERE appelle l'ensemble des salariés à se mobiliser pour la satisfaction de nos revendications. **IL Y A URGENCE !!!**

Paris, le 21 octobre 2024